



## Reservation chiot, refus de restitution d acompte

Par **kaso**, le **24/08/2017** à **01:15**

bonjour,

en tant qu'éleveur de chien, une personne m'a réservé un chien en laissant un acompte de 300€

1 mois après le petit chiot souffre d'une dermatose juvénile, je préviens l'acheteur et lui demande si il veut que je lui rembourse l'acompte ou qu'il choisisse un autre chiot, il me confirme qu'ils veulent garder ce chiot sur lequel ils ont craqué, mais qu'il attende sa guérison pour venir le chercher, au presque 3 mois du chiot je les invite à venir le voir leur disant qu'il était guéri qu'il fallait juste attendre encore une bonne semaine que le poil soit beau, ils me disent alors vouloir annuler la vente... car ils ne veulent plus d'un chiot malade, je leur confirme que le chiot est guéri mais il se désiste quand même, dois-je leur rembourser leur acompte car il me menace de porter plainte mais je ne suis pas d'accord le chiot n'est plus malade et à l'annonce de sa maladie bénigne ils m'ont confirmé le prendre quand même

Par **youris**, le **24/08/2017** à **09:42**

bonjour,

si le chiot n'est plus malade, peut-être à faire confirmer par un vétérinaire, et que les acquéreurs vous ont versé un acompte, sachant qu'un acompte est un paiement partiel sur le montant du prix et qu'un acompte retire toute possibilité de rétractation.

en cas de désistement la somme versée est perdue et le solde est dû.

s'agissant d'un litige civil et non pénal, une plainte est irrecevable.

salutations

Par **kaso**, le **24/08/2017** à **09:45**

oui mais ils peuvent saisir le tribunal d'instance

Par **youris**, le **24/08/2017** à **10:46**

Effectivement, mais cela ne signifie pas que vos acquéreurs auront gain de cause.

Par **kaso**, le **24/08/2017** à **10:52**

d accord mais qu est ce que je risque et quels sont les etapes